

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 06 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi 06 novembre à 18h00, le **CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-ALBAN-LES-EAUX**, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la salle des fêtes, en raison des règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de **M. Pierre DEVEDEUX, Maire**.

Date de la convocation 28 octobre 2020

Présents : ARBONA JOY Loïc - BILLAUD Bernadette – BRUN Jean-Jacques- CASTIER Géraldine- COMBE Marcel - CONVERT Georges - DEPAUX-BRON Marie-Thérèse – DEVEDEUX Pierre - DEVAUX Françoise - DURANTET Nadine -HILAIRE Sylvie - MIGNERY Patricia - MONCORGER Didier - PELISSON Gérard - PIQUET David.

Mme Castier Géraldine arrive à 18H30

Mme Mignery Patricia arrive à 18H37

M. Convert Georges arrive à 18h40.

Secrétaire de séance : Nadine DURANTET

Après approbation du compte rendu du dernier conseil municipal, M. le maire ouvre le conseil et passe à l'ordre du jour.

M. le maire demande au conseil d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour : demande de subvention auprès de la région dans le cadre du plan de relance.

Les élus valident ce nouveau point.

1) Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan de relance :

M. le maire explique au conseil municipal qu'une enveloppe supplémentaire est accordée aux Collectivités afin de relancer l'économie.

La commune a déjà sollicité une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour la réhabilitation de l'ancien hôtel st Louis. Nous pourrions demander un complément pour la démolition et dépollution du site.

Après divers échanges, le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention.

2) Désignation de représentants (1 titulaire et 1 suppléant) pour siéger à la commission locale d'évaluation des charges transférées à Roannais Agglomération.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C IV portant création des commissions locales d'évaluation des charges transférées entre un établissement public de coopération intercommunal et ses communes membres ;

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L.2121-33 portant désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Roannais Agglomération du 24 septembre 2020, portant création et composition de la commission locales d'évaluation des charges transférées ;

Considérant que le conseil communautaire de Roannais Agglomération a fixé les modalités de représentation au sein de la commission de la façon suivante :

Commune de moins de 5 000 habitants : 1 membre
Commune de 5 000 à 30 000 habitants : 3 membres
Commune de plus de plus de 30 000 habitants : 4 membres

Considérant que le conseil municipal de Saint-Alban-les-Eaux doit procéder à l'élection en son sein de son représentant au sein de la commission ;

Considérant que la commune doit désigner 1 représentant conformément à la répartition fixée ci-dessus ;

Il est demandé au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la CLECT.

Monsieur le maire demande s'il y a des candidats.

Deux conseillers se proposent : Mme DEVAUX Françoise, titulaire et M. PELISSON Gérard.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide la désignation de :

⇒ Mme DEVAUX Françoise, titulaire

⇒ M. PELISSON Gérard, suppléant.

Et autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte se rapportant à la présente délibération.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3) Désignation des représentants au sein des commissions de Roannais Agglomération :

M. le maire souhaite qu'il y ai au moins un représentant à la commission environnement. Des changements importants vont intervenir dans la collecte des ordures ménagères.

Commission ressources : DEVAUX Françoise (titulaire)
BRUN Jean-Jacques (suppléant)

Commission Développement : PELISSON Gérard (Titulaire)
DEVAUX Françoise (Suppléante)

Commission Environnement : BRUN Jean-Jacques (titulaire)
MONCORGER Didier (suppléant)

Commission Cohésion sociale et Habitat : BRUN Jean-Jacques (titulaire)
BILLAUD Bernadette (suppléante)

Commission Culture et tourisme : DEPAUX-BRON Marie-Thérèse (titulaire)
CASTIER Géraldine (suppléante)

4) Dossier petite enfance : étude d'un possible transfert de compétence avec les services de Roannais Agglomération :

M. le maire demande l'aval du conseil municipal pour travailler avec Roannais Agglomération sur un éventuel transfert de la compétence « Jeunesse et Petite enfance » à Roannais Agglomération.

Un courrier sera adressé au Président de l'agglomération pour lui demander d'étudier un transfert de la compétence « enfance jeunesse ».

Dans l'ensemble, le conseil émet un avis favorable.

5) Décisions modificatives budgétaires :

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il convient de réajuster certaines lignes budgétaires :

Décision n°1 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		517,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		517,00 €
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 617,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	2 617,00 €	
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		2 100,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		2 100,00 €

Décision n°2 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)	85,63 €	
D 678 : Autres charges exception.		85,63 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	85,63 €	85,63 €

Décision n°3 :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 455,00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	3 455,00 €	
D 2135-354 : Décorations de Noël 2020		255,00 €
D 2183-355 : Logiciels mairie		3 200,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		3 455,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide les modifications budgétaires présentées.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6) Délibération pour encaissement d'un chèque :

Monsieur Le Maire indique au conseil qu'il a reçu un chèque de 180 € de Mme NAYME.

Nous lui avons prêté une salle communale. En contrepartie elle a souhaité faire un don à la commune de 180€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. le Maire à encaisser ce chèque de 180 € sur le compte de la commune

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.